

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société **Decor Discount** organise, du **14 avril au 27 avril 2025**, un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu-concours n'est ni organisé ni parrainé par les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France métropolitaine. Sont exclues de la participation les personnes employées par la société organisatrice, leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Les mineurs ne sont pas autorisés à participer. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert **du 14 avril au 27 avril 2025**. **Les modalités de participation sont les suivantes :**

1. Chaque participant doit remplir un formulaire comprenant les informations suivantes :
 - Nom, prénom, adresse email, téléphone
 - L'acceptation obligatoire du règlement.
2. Après avoir rempli le formulaire, les participants lancent la machine du jeu bandit manchot pour découvrir immédiatement s'ils ont gagné ou non.
3. Il est possible de participer une fois par jour pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Un total de 560€ en bons cadeaux, ainsi qu'une Sony PlayStation 5 Slim et un barbecue à gaz 4 brûleurs Napoléon sont mis en jeu, répartis en plusieurs dotations attribuées quotidiennement par instants gagnants.

Conditions d'utilisation des bons cadeaux :

- **Les bons cadeaux en ligne sont valables uniquement en ligne** sur une période de 3 mois, du 14 avril 2025 à 00:00 au 14 juillet 2025 à 23:00.
- Ils sont valables sur l'ensemble du panier, hors frais de port, et doivent être utilisés en entrant le code lors du passage de la commande dans le panier.
- **Les bons cadeaux magasins sont valables uniquement en magasin** sur une période de 3 mois, du 14 avril 2025 à 00:00 au 14 juillet 2025 à 23:00, sur présentation du code lors du passage en caisse, sans minimum d'achat.

- Les lots physiques (PS5 Slim et barbecue à gaz) sont à venir chercher obligatoirement en magasin. Voici la liste de nos 23 magasins : <https://magasins.decor-discount.com/decordiscount/fr>. La remise des lots se fera sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité et du mail de confirmation de gain.

Les dotations ne peuvent en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les instants gagnants sont des moments précis prédéterminés de manière aléatoire, qui déclenchent l'attribution d'une dotation à un participant. Ces instants sont qualifiés d'« ouverts ». Un participant sera déclaré gagnant s'il joue au moment exact de l'instant gagnant (date, heure, minute et seconde du serveur du Jeu). Si aucun participant ne joue à ce moment-là, le premier participant à jouer après cet instant gagnant sera déclaré gagnant.

Les gagnants seront informés par email et recevront leur bon cadeau dématérialisé dans un délai raisonnable après la clôture du concours.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les bons d'achat seront envoyés par email aux gagnants dans un délai raisonnable après la clôture du concours.

Les bons sont strictement personnels et ne peuvent être cédés, échangés ou remboursés, totalement ou partiellement. Si un gagnant renonce à son lot, celui-ci pourra être attribué à un autre participant ou conservé par la société organisatrice. En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, Décor Discount se réserve le droit de remplacer les lots par des dotations équivalentes en nature et en valeur.

Concernant les lots physiques (PS5 Slim et barbecue à gaz Napoléon), ceux-ci feront l'objet d'une commande une fois le gain confirmé par le participant. La société prendra contact avec chaque gagnant pour convenir ensemble du magasin Décor Discount dans lequel le lot pourra être récupéré. Il est expressément précisé que les lots ne sont pas disponibles immédiatement en magasin et qu'un délai de livraison pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines est à prévoir en fonction des disponibilités fournisseurs. Le gagnant en sera informé lors de la prise de contact.

En cas d'indisponibilité définitive d'un lot, la société se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente. Aucun remboursement ou compensation financière ne pourra être exigé par le gagnant.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 8 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU

La société **Decor Discount** se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le jeu-concours à tout moment, sans préavis ni justification, et ce sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au jeu-concours, la société Decor Discount est amenée à collecter des données personnelles (nom, prénom, adresse email, téléphone, etc.). Ces données sont collectées uniquement dans le cadre de la gestion du concours et de l'envoi des dotations.

Les données des participants sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un email à contact@decor-discount.com ou par courrier à l'adresse suivante : DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité du site ou des réseaux sociaux empêchant l'accès ou la bonne tenue du concours, de la perte de données ou de tout autre incident technique.

La société organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable de tout retard ou dysfonctionnement dans l'envoi des dotations, ou de l'utilisation frauduleuse de bons cadeaux par un tiers.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en termes de performances techniques, de sécurité, et de disponibilité des services.

ARTICLE 11 : RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative au jeu-concours devra être adressée par écrit à DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de la société Decor Discount.